

Mémoire au BAPE

Comité Non-Schiste La Présentation

La Présentation est une municipalité de 2,555 habitants, située sur le versant droit du bassin du Saint-Laurent, au nord-ouest de St-Hyacinthe. Elle fait partie de la MRC des Maskoutains. Sa superficie est de 94,70 km² et sa principale activité économique est l'agriculture. La Présentation est une municipalité «typique » des basses terres de la Vallée du St-Laurent qui ont été « claimées » par les compagnies gazières pour l'exploitation du gaz de schiste, où autre combustible fossile emprisonné dans la roche mère et pour laquelle la méthode de fracturation est nécessaire.

En 2010, deux puits ont été imposés aux citoyens de La Présentation. Les puits A274 et A281, selon le numéro que leur donne le MDDEFP. L'un est vertical et l'autre possède une extension horizontale. Depuis, nous devons « faire avec » ; le puits du rang Salvail Sud présente des fuites que l'industrie gazière qualifie d'émissions fugaces et fugitives et que le MDDEP juge suffisamment significatives pour émettre un avis d'infraction... Le présent mémoire et toutes les recommandations du présent BAPE ne pourront jamais nous permettre de revenir en arrière. A La Présentation, nous ne pouvons que limiter les dégâts. Les citoyens doivent vivre avec les conséquences environnementales et économiques qui nous ont été imposées.

Notre comité travaille depuis 2011 à mobiliser et informer nos concitoyens et travailler de concert avec nos élus municipaux. Nos membres travaillent avec le *Regroupement interrégional sur les gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent (R.I.G.S.V.S.L.)* et le *Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI)* et s'appuient sur l'expertise des scientifiques membres du *Collectif scientifique sur la question des gaz de schiste*. Par ailleurs, nous tenons à préciser que c'est d'abord l'expérience de notre propre communauté qui nous amène à prendre position. Le présent mémoire vise à vous en faire part d'une manière que nous souhaitons rigoureuses, malgré le peu de moyens dont nous disposons pour financer nos actions.

Conséquence de l'exploitation du gaz de schiste sur le quotidien des familles et le milieu de vie :

Madame Maryse Méthot exploite une garderie en milieu familiale. Elle habite juste en face du site de forage du rang Salvail Sud. Voici comment elle raconte à monsieur Foglia ce qu'ils ont vécu :

« En face, une garderie. La jeune femme, Maryse Méthot, était dans sa cour avec les enfants.

- *Bonjour madame. Vos voisins d'en face sont partis?*

- *Vont revenir!*

- *Ça n'a pas l'air de vous enchanter. Sont dérangeants?*

- *Plutôt! Une flamme de 25 pieds de haut, ça dérange. Quand ils ouvrent la valve pour relâcher la pression, pendant trois minutes c'est comme un Jet qui décolle dans ta cour. Avec les camions qui vont et qui viennent toute la journée, tu te sens comme dans un parc industriel. Ta maison perd de sa valeur au lieu d'en prendre, ça dérange beaucoup, oui. Il y a aussi la manière. Un beau matin on a vu arriver les camions, on s'est demandé quéécéça, et voilà, c'était le gaz de schiste.*

- *Peut-être vous inquiétez-vous pour rien, madame, M. Caillé n'arrête pas de dire que ça va finir par une borne-fontaine que vous ne verrez même pas.*

- *Ah oui? En attendant, vont revenir pour d'autres forages, d'autres décollages de Jet dans ma cour, et puis ce gaz, il faudra bien l'envoyer dans un gazoduc, d'autres travaux, d'autres camions, des années de plaisir, au moins trois, nous promet-on. »*

<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/pierre-foglia/201008/20/01-4308518-les-oiseaux-de-proie.php>

Voici la résidence de Madame Méthot et de son conjoint, monsieur Hétu. Ils s'opposent à l'exploitation des gaz de schiste et ils ont signé la lettre de refus de la campagne «**Vous n'entrerez pas chez nous**» tout comme les parents des enfants qui fréquentent la garderie.



Les pancartes « Non au gaz de schiste » sont visibles un peu partout sur le rang Salvail à La Présentation. Photo Alain Décarie

Photo :

<http://exruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/37846-le-puits-de-la-presentation-pas-encore-scelle-et-toujours-fuyant>

Conséquence de l'exploitation du gaz de schiste sur l'économie

À La Présentation, nous avons au moins trois entreprises de transformation des produits du terroir dont les normes de qualité sont élevées.

Domaine le Clos des Brumes

Au Cinquième Rang, nous avons l'hydromellerie «Domaine le Clos des brumes. Son miel et son hydromel sont délicieux. Monsieur Gosselin, le propriétaire, me disait qu'il ne peut utiliser l'eau de l'aqueduc car le chlore a un effet négatif sur les levures nécessaires à la fermentation. Par conséquent, il doit nécessairement utiliser l'eau de son puits. Mais il est situé à 3 km du puits de Saint-Denis et à 4 km de celui du rang Salvail Sud. Si d'autres puits gaziers s'installent encore plus près et que son eau de puits devient contaminée, est-ce que M Gosselin pourra continuer à produire son hydromel, cette «boisson des dieux» comme le disaient les Grecs de l'antiquité?

Les Délices Campagnards

Au 1007, rang Salvail Sud, «Les Délices Campagnards» nous propose «la santé dans votre assiette». Leur publicité nous assure que «tous nos animaux sont nourris sainement, sans antibiotique et hormones de croissance». Ils offrent même du poulet de grain (végétal) et des saucisses sans gluten. Pour monter une entreprise qui offre une étendue de produits haut de gamme, il faut beaucoup de temps et d'efforts pendant des années. La clientèle qui s'y approvisionne exige de la qualité. Cependant, le puits gazier de Cambrian est situé à environ deux km (en face du 1347 rang Salvail Sud). Est-ce que le méthane et les produits chimiques qui s'échappent du puits depuis la fracturation peuvent mettre en péril la qualité des produits des Délices Campagnards? Mais les effets négatifs peuvent aussi être plus subtils; certains clients pourraient remettre en question la qualité de leurs produits? Même si la perception de ces clients était erronée, cela causerait un tort considérable à une entreprise comme les Délices Campagnards.

L'Érablière Bouvier et Fils Inc.

Les produits de l'érable sont très symboliques; nous en avons de beaux exemples dans notre municipalité. Depuis 135 ans, c'est le symbole des Canadien-français. En 1965, la feuille d'érable est devenue le centre du drapeau du Canada. Dans ce domaine, il faut se souvenir que les états limitrophes comme le Vermont et le Maine produisent 17% de la production mondiale de sirop. Les provinces maritimes et l'Ontario en produisent environ 7% et le Québec en est le champion toutes catégories avec plus de 75% de la production mondiale de sirop d'érable. Aucun pays ou État ne peut nous concurrencer dans le domaine de l'érable!

Au 1007 rang Salvail Nord, l'Érablière Bouvier et fils fait plus que du sirop. Il transforme aussi le sirop pour offrir toute une gamme de produits fins à l'érable. En plus des cornets à la tire, il y a du chocolat noir avec sirop, du beurre

d'érable, des suçons, et bonbons à l'érable. Ils font aussi de jolies présentations-cadeau avec tout un assortiment de leurs produits.

Une menace plane sur nos érablières. Malgré la difficulté pour obtenir des informations précises sur les puits, certains indices nous laissent croire que la partie horizontale du puits de Canbriam va en direction nord-ouest. Si cette information est exacte, il arrive assez près de l'érablière de monsieur Bouvier et de celle d'un membre de notre comité, monsieur Réjean Chagnon. Si c'est le cas, est-ce que les fuites peuvent compromettre la qualité de ce produit et mettre la santé de ceux qui les dégustent en péril? (voir Annexe 1 Montpetit, Gérard, *Est-ce que l'exploitation des gaz de schiste est compatible avec l'industrie agro-alimentaire?* Mai 2014)

Comme en témoigne cette photo du réservoir de maïs de monsieur Gaétan Bouvier, il s'oppose à l'exploitation des gaz de schiste. Il a signé la lettre de refus « Vous n'entrerez pas chez nous » tout comme les propriétaires de l'hydromellerie «Clos des Brumes» et des « Délices Campagnards ».



Photo :

<http://exruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/37846-le-puits-de-la-presentation-pas-encore-scelle-et-toujours-fuyant>

Les conséquences de l'exploitation du gaz de schiste sur l'environnement

Dans un souci d'une démarche rigoureuse, nous serions tentés de laisser les scientifiques répondre à cette question. Nous oserons tout de même vous faire part de notre démarche. Concrètement, notre comité dispose de très peu d'informations. Ceci, en raison de l'absence de collaboration de Canbriam, la compagnie gazière et une collaboration que nous qualifierions de très limitée de la part du MDDEP et du MRN, pour répondre à nos questions. Suite à la lecture des résultats de notre recherche que nous vous soumettons, vous conviendrez avec nous que le MDDEP est avare de détails dans ses réponses et que les rapports qui nous ont été soumis sont indéchiffrables et manque de rigueur.

Vous trouverez en annexe la lettre que nous avons envoyée le 24 septembre 2011 au MDDEP et au MRNF afin d'obtenir réponses à nos questions. Notons qu'une copie a également été envoyée à Canbriam Energy, GASTEM. (Annexe 2)

Vous trouverez également la réponse que nous avons obtenue de Monsieur Pierre Paquin, directeur régional du MDDEP en date du 6 octobre 2011. (Annexe 3)

Nous avons aussi joint le document obtenu du MRNF suite à une demande d'accès à l'information. Malheureusement, ce rapport est indéchiffrable. (Annexe 4)

Les seuls véritables documents sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour conclure, avec notre gros bon sens, que les conséquences sur l'environnement sont bien réelles, ce sont les reportages des journalistes grâce auxquels nous avons pu obtenir des informations, comme cet avis d'infraction dont nous avons pris connaissance entre autre par le biais d'un reportage de monsieur Bruno Beauregard de TV Cogeco et aussi par les journaux.

<http://exruefrontenac.com/nouvelles-generales/33009/33009>

Monsieur Beauregard nous informe que le MDDEP a émis un avis d'infraction contre Canbriam en date du 17 janvier 2011, en regard du puits de La Présentation pour « **Avoir émis dégagé ou rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit du méthane, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain. (...) Ces émissions pourraient engendrer une contamination de l'eau souterraine.** »

Lorsque questionnée sur les problèmes de fuites de méthane du puits du rang Salvail Sud, madame Lapalme, directrice générale de La Présentation de l'époque, a répondu avoir appris la nouvelle par les médias. Elle aurait immédiatement contacté monsieur Pierre Paquin, directeur régional de l'Estrie et de la Montérégie. Ce dernier aurait soutenu qu'il n'y avait pas de problématiques environnementales et pas de gaz qui s'échappe en surface du sol.

C'est en septembre 2011, suite à un reportage de Découverte, présenté sur les ondes de Radio-Canada que nous avons appris qu'à La Présentation, les gaz étaient en migration 45 mètres autour de la tête du puits et à des concentrations de 16%, ce qui serait jugé comme étant très élevé.

<http://ici.radio-canada.ca/emissions/decouverte/2011-2012/Reportage.asp?idDoc=174307>

Finalement, après plus de 3 ans de questionnement, le Conseil des académies canadienne a émis un rapport alarmant sur l'extraction du gaz de schiste (Annexe 5) dans lequel on pourrait y lire que :

«Certaines conclusions s'appliquent également à l'extraction du pétrole de schiste comme à l'île d'Anticosti, a observé M. Molson. Ce sont les mêmes problématiques: les risques de fuite le long du coffrage.»

<http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201405/01/01-4762854-rapport-alarant-sur-l'extraction-du-gaz-de-schiste.php>

Le 1^{er} mai 2014 Radio-Canada titre également : Trop d'inconnues planent encore sur le gaz de schiste.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2014/05/01/001-environnement-schiste-rapport-alarne.shtml>

De plus, on ne peut ignorer le rapport du GIEC d'avril 2014 qui ne fait que renforcer nos convictions à ce sujet :

10 points marquants du rapport du GIEEC : avril 2014

http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/04/14/rechauffement-les-dix-points-marquants-du-rapport-du-giec_4399907_3244.html

Alors croyez-vous qu'il est encore raisonnable de penser que le puits de La Présentation soit aux prises avec ce genre de problématique ? Est-il raisonnable de croire que les risques pour l'environnement sont bien réels ?

Nous portons à votre attention qu'à La Présentation, le MDDEP a autorisé la fracturation du schiste : puits No1 A274 à 2028m/KB de profondeur et le puits HZ No 1a A281 à 2592 m/KB de profondeur. GASTEM planifiait en 2010 une profondeur de 3,020m et une longueur horizontale de 1,200m. Qu'en est-il exactement? Les données que nous avons pu obtenir sont parfois contradictoires, portent à confusion et n'ont rien pour nous rassurer. Le Ministère a aussi approuvé l'injection de produits chimiques dans notre sous-sol; et ceci, en plein territoire agricole et, probablement sous la rivière Salvail-Nord. Dorénavant, notre nappe phréatique est à risque de contamination. (Annexe 6 – Fiches descriptives). Les données sur l'orientation du puits vertical et la profondeur des puits ne nous ont pas officiellement été confirmées. Nous y faisons donc référence sous toute réserve. (Annexe 7: Carte du lot où sont situés les 2 puits et croquis d'inspection.)

Soulignons également que les eaux contaminées utilisées pour le forage et la fracturation hydraulique par la compagnie Canbriam ont été contenues dans une toile et laissées à ciel ouvert au beau milieu d'une terre agricole pendant plus de 2 ans. Elles ont été soumises aux diverses intempéries estivales dont les périodes de gel et de dégel. Elles ont été accessibles à la faune qui aurait pu confondre le site avec un point d'eau naturel.

Il est important de noter que chaque année l'**Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie** (UQROP) relâche plusieurs oiseaux en nature dans la partie du rang Salvail-Sud, à quelques kilomètres des puits, sur le territoire de la municipalité voisine de St-Jude. Cet organisme, associé avec l'Université de Montréal a pour mission la réadaptation des oiseaux de proie du Québec qui ont été soignés dans les locaux de l'hôpital vétérinaire de St-Hyacinthe. Par la suite, les eaux usées contaminées ont été, selon les informations que nous avons eues, transportées et traitées à l'usine d'épuration des eaux de la municipalité d'Huntington. Les études que nous avons lues sur le sujet nous permettent de douter de la capacité de cette usine de pouvoir traiter ces eaux de fracturation de façon sécuritaire. Toutefois, nous laisserons les experts en débattre.

L'acceptabilité sociale

Simultanément, les résidents de La Présentation ont été informés qu'ils devront personnellement déboursier approximativement 10,000\$ pour se soumettre à l'obligation de se doter d'installations sanitaires conformes afin de protéger les cours d'eau et l'environnement.

Malgré les frais astronomiques que représente le coût d'une installation sanitaire conforme, aucun mouvement organisé de contestation n'a vu le jour à La Présentation. Il semble que chacun ait accepté sa responsabilité à disposer de ses eaux usées de manière responsable pour notre environnement. Il y avait acceptabilité sociale.

La non acceptabilité sociale des citoyens de La Présentation en regard de l'exploitation des gaz de schiste ne consiste pas à choisir l'écologie au détriment de l'économie. Il s'agit d'un désir de conciliation entre les deux. Notre «**Non au Gaz de Schiste**» n'en est pas un de «pas dans ma cours». Il s'agit d'une volonté de préserver les richesses que nous offre notre milieu de vie et notre économie qui repose sur la qualité de notre environnement. Il s'agit également d'une ferme volonté d'aller de l'avant vers le développement des énergies renouvelables, compatibles avec notre mode de vie. C'est une question de gros bon sens. Nous avons clairement démontré notre position.

Nos actions depuis 2011

Le 28 mai 2011, notre comité a travaillé à l'organisation d'une manifestation devant le puits du rang Salvail Sud :



Des citoyens de La Présentation ont manifesté samedi pour obtenir un moratoire véritable sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. Photo courtoisie

Photo :

<http://exruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/37921-gaz-de-schiste-manifestation>

Le 3 Mai 2011 :

Le conseil municipal de La Présentation a adopté à l'unanimité, une résolution (#106-11) exigeant « que ces compagnies soient responsables du suivi à long terme de ces puits. »

106-11 RÉOLUTION POUR EXIGER QUE LES COMPAGNIES GAZIÈRES SOIENT RESPONSABLES DES FUITES DU PUITTS DU RANG SALVAIL ET CELA À LONG TERME

CONSIDÉRANT que les compagnies Gastem et / ou Cambrian Energy ont fait des forages dans le rang Salvail de notre Municipalité pour obtenir du gaz naturel des schistes argileux de notre sous-sol;

CONSIDÉRANT que ces puits ont des fuites importantes de gaz naturel;

CONSIDÉRANT les effets délétères du méthane comme gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que ce gaz naturel pourrait poser un problème de sécurité pour les personnes qui

demeurent à proximité de ces puits;

CONSIDÉRANT que ces fuites dans l'air ainsi que dans nos eaux souterraines et de surface

pourraient causer des problèmes de santé aux citoyens et aux cheptels des producteurs agricoles des environs;
CONSIDÉRANT que ces fuites pourraient avoir des effets négatifs sur les efforts du Comité du Bassin Versant de la Rivière Salvail d'assainir les eaux de cette rivière;
CONSIDÉRANT la loi sur le développement durable à laquelle nous adhérons;
CONSIDÉRANT que nous manquons cruellement d'informations fiables au sujet des causes véritables de ces fuites;
CONSIDÉRANT qu'un géologue comme Monsieur Marc Durant affirme que la fermeture du puits défectueux est «la pire des solutions»;
CONSIDÉRANT que la loi des mines et / ou ses règlements permettraient à ces compagnies de se départir de leurs responsabilités morales et financières dès la fermeture des puits;
CONSIDÉRANT le principe du «pollueur-payeur»;
CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec et / ou la Municipalité de La Présentation et leurs citoyens ne doivent pas devenir responsables des problèmes que ces forages et cette fracturation hydraulique ont causés et pourraient causer dans notre sous-sol;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Bazinet, appuyé par Monsieur Réjean Blanchette et résolu :
De demander à Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas libérer Gastem et / ou Cambrian Energy de leurs responsabilités financières et techniques.
Par la présente résolution, nous exigeons que ces compagnies soient responsables du suivi à long terme de ces puits.
D'expédier copie de la présente résolution à Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Monsieur Jean Charest, Premier Ministre, Monsieur Raymond Savoie, Gastem, ainsi que Monsieur Steve Glavac, Cambrian Energy.

VOTE: 6 POUR

0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<http://www.municipalitelapresentation.qc.ca/pdf/conseilmunicipal/2011/3mai2011.pdf>

Le 24 octobre 2011 :

Une conférence de presse est organisée devant le puits de La présentation Gaz de schiste — Fuites au puits de La Présentation : le Parti Québécois, la municipalité, les citoyens et des scientifiques sont inquiets

<http://pq.org/nouvelle/gaz-de-schiste-fuites-au-puits-de-la-presentation/>

Le 16 mars 2012 :

Gérard Montpetit, membre de notre comité participe à une conférence de presse sur les gaz de schiste.

<http://www.youtube.com/watch?v=NxJyIPqWYXU>

Le 22 avril 2012 :

Marie-Soleil F. Turcotte, membre de notre comité organise le jour de la terre à La Présentation et permet aux citoyens de La Présentation de se rendre à Montréal en autobus afin de participer au jour de la Terre. (Vidéo en **annexe 10**)

Durant l'année 2012 :

Campagne de signatures des lettres de refus : «**Vous n'entrez pas chez nous**». Jocelyne Desgranges et Réjean Chagnon ont rencontré les agriculteurs pendant que nos membres et bénévoles ratissaient les rangs et les rues du village pour permettre aux citoyens de manifester leur refus de voir l'industrie gazière s'installer chez nous. Au niveau provincial, plus de 65 000 personnes ont signifiées aux gazières qu'elles n'étaient pas les bienvenues sur nos terres. À La Présentation, 1,092 citoyens ont signé ce document, ce qui couvre 66% de notre territoire. Nous joignons une carte préparée par la MRC des Maskoutains suite à la base de données préparée par Denise Lamontagne, membre de notre comité afin de démontrer que l'accès à notre territoire est refusé aux gazières. (**Annexe 8** : Carte du territoire de La Présentation qui refuse l'accès aux gazières)

Depuis 3 ans :

Monsieur Gérard Montpetit, membre de notre comité résume très bien nos actions depuis 2011 dans un article qui a été publié dans le bulletin municipal, «*La vie à La Présentation, le bulletin d'information des présentationnois*». (**Annexe 9** : Retour sur notre travail de mobilisation depuis 2011)

Depuis 2010 : MRC des Maskoutains

La MRC des maskoutains n'a cessé de dénoncer l'incompatibilité entre l'agriculture et l'exploitation du gaz de schiste. D'abord en présentant un mémoire aux premières audiences du BAPE

<http://www.umq.qc.ca/nouvelles/actualite-municipale/gaz-de-schiste-la-mrc-des-maskoutains-depose-son-memoire-19-11-2010/>

Puis, le 16 août 2012, une résolution est adoptée à l'effet :

«Que le conseil de la MRC des Maskoutains prend fermement position pour s'opposer, tant pour le futur que pour le présent, au développement de l'industrie gazière basée sur l'exploitation des shales gazifères sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains, étant donné que cette industrie va à l'encontre de l'intérêt public et est inconciliable avec la protection du territoire agricole, la protection des eaux souterraines et le développement des activités agricoles et de l'industrie agroalimentaire qui constituent la priorité, la signature et la richesse de la MRC des Maskoutains.»

<http://www.mrcmaskoutains.qc.ca/client/uploads/1342/79019339814463.pdf>

Finalement dans un communiqué en date du 13 mars 2014, madame Francine Morin, préfet de la MRC affirme que « Nous ne voulons pas d'un moratoire sur l'exploitation des gaz de schiste, mais bien le bannissement de toute exploitation du gaz naturel dans le schiste sur notre territoire ».

http://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/medias/doc/nouvelles/communications/Communications_2014/Communiquees_presse_2014_MRC_Gaz_de_schiste_2014-03-13.pdf

Conclusion :

Considérant qu'à la Présentation il n'y a aucune acceptabilité sociale de l'exploitation du gaz de schiste en raison des conséquences de la fracturation hydraulique sur le quotidien des familles, de leur milieu de vie, de l'économie et l'environnement :

- Nous recommandons de dire **NON AUX GAZ DE SHISTE** et à toute méthode de fracturation de la roche mère.
- Nous recommandons **UN MORATOIRE DÈS MAINTENANT**.
- Nous recommandons de dire **OUI AUX ÉNERGIES RENOUVELLABLES**.

Ajoutons que notre position est confirmée par de nombreux experts dont le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et l'Institut national de santé publique du Québec (Annexe 12 : rapport de l'INSPQ)

<http://collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/gaz-de-schiste-textes-choisis.html>

Rédaction :

Line Fredette, Gérard Montpetit et Denise Lamontagne

Comité non-schiste La Présentation :

Réjean Chagnon, Jocelyne Desgranges, Line Fredette, Marie Soleil F. Turcotte, Denise Lamontagne, Bernard Longpré et Gérard Montpetit.

Courriel : nonschiste.lapresentation@gmail.com

Est-ce que l'exploitation des gaz de schiste est compatible avec l'industrie agro-alimentaire?

La grande région maskoutaine est reconnue pour sa production agricole et pour son industrie agro-alimentaire. La ville centre, Saint-Hyacinthe, a le titre de technopole agro-alimentaire. Nous avons de belles exploitations céréalières qui produisent du maïs, du soya, les deux produits qui sont la base de l'alimentation animale. Des fermes laitières fournissent le lait à des laiteries et à des fromageries; des fermes avicoles produisent des œufs et de la volailles; des exploitations porcines fournissent le marché Québécois et ont des surplus pour l'exportation. Les producteurs maraîchers ont de beaux légumes frais à offrir aux consommateurs; ils fournissent également des usines de transformation comme la «cannerie» de St-Denis et l'usine de cornichons «Mrs Whyte» de St Louis. Plusieurs agriculteurs ont également une cabane à sucre pour produire du sirop car cela commence bien la saison.

Nous avons les infrastructures pour fournir les intrants requis par les agriculteurs; moulées, machineries agricoles, etc. Nous avons aussi les abattoirs et les usines de transformation qui préparent nos productions agricoles en produits que le consommateur peut retrouver sur les étagères des marchés d'alimentation. Nous avons aussi le centre d'insémination artificiel de la province, un centre de distribution de médicament pour animaux et la seule faculté de médecine vétérinaire francophone de l'Amérique du Nord.

Fort de toute cette industrie qui s'est construite depuis deux siècles, le conseil de la MRC a récemment émis une politique et des documents qui confirment que l'exploitation des gaz de schiste sont incompatible avec notre vocation agro-alimentaire [1]voir documents en annexe].

Nous sommes conscient que nous sommes dans le corridor qui offre le plus de possibilité pour l'industrie gazière. Cependant, notre comité aimerait que la Commission prenne note que l'acceptabilité sociale pour cette industrie est totalement absente dans notre région. Non seulement les élus ont pris une position très ferme à ce sujet, mais de nombreux comités locaux, comme le nôtre, ont conscientisé la population aux méfaits des gaz de schiste et ont fait signer la lettre «Vous n'entrez pas chez nous». En pièce jointe, une carte qui indique que les 1092 citoyens qui ont signé cette lettre représente 66% de notre territoire.[2]

Dans la région maskoutaine, il faut choisir. Ou bien, on accepte les gaz de schiste qui fourniront quelques «jobs» temporaires lors de la fracturation(ex. chauffeurs de camion) et des profits pour les actionnaires de compagnies de l'ouest; ou, on choisit l'agro-alimentaire qui nous a nourrit depuis deux cents ans et continuera à le faire pour les siècles à venir selon les principes du développement durable. Il faut faire notre lit; quelques «jobs» pendant quelques années ou beaucoup d'emplois pendant des siècles. Nous refusons que des compagnies albertaines (ou autres) fasse le choix pour nous.... un choix à leur avantage, bien évidemment!

Les cultures biologiques

L'incompatibilité entre l'agriculture traditionnelle (certains diraient industrielle) et l'industrie gazière est flagrante. Mais c'est triplement vrai lorsque l'on parle d'agriculture dite «biologique». De nombreux consommateurs veulent connaître la provenance de leurs aliments(traçabilité). Une proportion significative de clients sont prêts à payer une prime pour avoir des aliments produits sans engrais

chimiques (minérales) et sans l'utilisation de pesticides; ils sont persuadé qu'ils sont meilleurs pour leur santé. Des aliments certifiés sans OGM (organismes génétiquement modifiés) trouvent preneurs. Enfin, certains souffrent d'allergies ou d'inconfort dus à des aliments. Le lait, les arachides et le blé sont des aliments qui sont bons pour la majorité du monde. Cependant, ils peuvent causer de graves problèmes (ex ballonnement, le colon irritable, etc.) chez d'autres personnes. Certains doivent avoir une diète sans gluten. Un bébé qui a de la difficulté à digérer le lait peut rendre la vie difficile à ses parents; j'en ai fait l'expérience lorsque mon fils utilisait un biberon! L'allergie à l'arachide peut être mortel! De tel personnes doivent avoir un «épipen» avec eux en permanence.

Par choix ou par nécessité, une proportion parmi les consommateurs exige des aliments «certifiés bio». Si un producteur investi temps, efforts et argent pour produire des aliments sains qui répondent à la «certification bio», il est en droit de pouvoir récolter les fruits de ses efforts. Mais si une gazière vient forer un puits de gaz près de sa ferme, c'est **adieu** à la «certification bio» et à tous les efforts qui a fait depuis des années. Car les produits chimiques dans l'air, dans la nappe phréatique et dans le sol, (en cas de déversements) sont incompatible avec la notion d'aliment qui n'ont jamais été en contact avec des produits qui ne sont pas dans la nature.

À La Présentation, nous avons au moins trois producteurs qui ont des produits avec des normes spéciales. Au Cinquième Rang, nous avons l'hydromellerie «Clos des brumes». Son vin de miel est délicieux. M. Gosselin, son propriétaire, me disait qu'il ne peut utiliser l'eau de l'aqueduc car le chlore a un effet négatif sur les levures nécessaires à la fermentation. Par conséquent, il doit nécessairement utilisé de l'eau de son puits. Mais il est situé à 3 km du puits de Saint-Denis et à 4 km de celui du rang Salvail Sud. Si d'autres puits gaziers s'installent encore plus près et que son eau de puits devient contaminée, est-ce que M Gosselin pourra continuer à produire son hydromel, cette «boisson des dieux» comme le disaient les Grecs de l'antiquité?

Au 1007 du Rang Salvail Sud, «Les Délices Campagnards» nous propose «la santé dans votre assiette». Leur publicité nous assure que «tous nos animaux sont nourris sainement, sans antibiotique et hormones de croissance». Ils offrent même du «poulet de grain(végétal)» et des «saucisses sans gluten». Pour monter une entreprise qui offrent une grande gamme de produits haut de gamme, il faut beaucoup de temps et d'efforts pendant des années. La clientèle qui s'y approvisionne exige de la qualité. Cependant, le puits gazier de Canbriam est situé à environ deux km(en face du 1347 du rang Salvail Sud). Est-ce que le méthane et les produits chimiques qui s'échappent du puits depuis la fracturation peut mettre en péril la qualité des produits des Délices Campagnards? Mais les effets négatifs peuvent aussi être plus subtils; certains clients pourraient remettre en question la qualité de leurs produits? Même si la perception de ces clients étaient erronées, cela causerait un tord considérable à une entreprise comme les Délices campagnards.

Les produits de l'érable sont très symboliques; nous en avons de beaux exemples dans notre municipalité Depuis 135 ans, c'est le symbole des Canadien-français. En 1965, la feuille d'érable est devenue le centre du drapeau du Canada. Dans ce domaine, il faut se souvenir que les États limitrophes comme le Vermont et le Maine produisent 17% de la production mondiale de sirop. Les provinces maritimes et l'Ontario en produisent environ 7% et le Québec en est le champion toutes catégories avec plus de 75% de la production mondiale de sirop d'érable. Aucun pays ou État ne peut nous concurrencer dans le domaine de l'érable!

Au 1007 du Rang Salvail Nord, l'érablière Bouvier et fils, inc. fait plus que du sirop. Il fait un pas de plus en transformant le sirop pour offrir toute une gamme de produits fins à l'érable. En plus des cornets à la tire, il y a, entre autres, du chocolat noir avec sirop, du beurre d'érable, des suçons, et

bonbons à l'érable. Il font aussi de jolies présentations-cadeau avec tout un assortiment de leur produits.

Une menace plane sur nos érablières. Malgré la difficulté pour obtenir des informations précises, certains indices nous laissent croire que la partie horizontale du puits de Canbriam va en direction nord. Si cette information est exact, il arrive assez près de l'érablière de M Bouvier et de celle d'un membre de notre comité, M Réjean Chagnon. Si cela est le cas, est-ce que les fuites peuvent compromettre la qualité de ce produit symbolique et mettre la santé de ceux qui les dégustent en péril? En mars 2013, j'ai écrit un texte au sujet de l'effet des produits chimiques sur le sirop d'érable. [3].

La chaîne alimentaire

Qu'il s'agisse d'agriculture traditionnelle ou d'agriculture biologique, les produits chimiques risquent de contaminer la chaîne alimentaire. Ça peut être du méthane (ou autres?) qui s'échappe d'un puits comme celui de La Présentation. Ça peut être les eaux de reflux que l'on dilue dans une usine municipale de traitement des eaux usées en affirmant pompeusement qu'elles ont été traitées. Le comité de bassin versant du ruisseau de la métairie et des douze a fait un mémoire sur ce sujet. Ça peut être des déversements, accidentels ou volontaires.

Je me souviens qu'à une émission de «la semaine verte»(SRC); on voyait, chez un producteur du Manitoba, situé près d'un puits de pétrole de schiste, des plaques où rien ne poussait car il y avait eu un déversement. On peut se poser une question; le blé qui parvenait à pousser à quelques dizaines de mètres en dehors de ces plaques «mortes» et sans vie est-il sain? Est-ce que l'on voudrait manger un pain produit à partir de blé qui a réussi à croître à la limite d'une telle zone polluée?

Plusieurs études, dont celles du Dr Horwarth de l'Université Cornell et du Dr Danglot, affirment que de petites doses récurrentes de produits chimiques peuvent avoir un effet négatif sur les êtres vivants; entre autres, ces effets peuvent être un dérèglement du système endocrinien ou même le cancer. [4]

Un puits qui fuit de partout comme celui de Gastem et de sa partenaire Canbriam dans la municipalité de La Présentation met-il en péril toute la chaîne alimentaire? Ce puits est dans un champ de maïs (la base de l'alimentation animale), à proximité d'un poulailler, à un jet de pierre de la rivière Salvail. Ce puits serait-il un exemple parfait de ce qu'il ne faut pas faire?

The big picture

Lors de la première partie des audiences au mois d'avril, plusieurs des études avançaient des données au sujet d'un puits. Ces études sont probablement valables... pour un puits. Le problème, c'est que l'exploitation des gds ne sera jamais pour un seul puits. Il faut comprendre que toute la vallée du Saint-Laurent, incluant notre municipalité, deviendrait une gigantesque usine à ciel ouvert.

Tout d'abord il faut environ un puits par km carré. Souvent, on place 6 puits qui rayonnent à partir d'un seul emplacement. Comme notre municipalité a une superficie de près de 97 km carré, ça veut dire un ensemble d'une centaine de puits à partir de plus de vingt endroits différents. De plus, il faut au moins deux stations de compression. Toutes ces puits doivent

obligatoirement être relié par des gazoducs. Comme le gaz est soumis à une pression de plus de 1000 psi, il ne faut pas accrocher le tuyau avec une pèpine ou une sous-soleuse, car on risquerait de partir en orbite. En 2012, Mon collègue, M Falstrault a fait une étude sur des impacts globaux que l'exploitation à grande échelle ferait en Montérégie et dans la vallée du Richelieu.[5]

On ne peut pas s'arrêter à un puits; le devoir de cette commission est d'avoir une vue d'ensemble des impacts de l'exploitation à grande échelle. Ça veut dire les 100(+ ou -) puits à La Présentation. Ça veut dire les quelques 20 000 puits dans la vallée du Saint-Laurent; après tout, le mandat de la Commission est pour les basses terres du Saint-Laurent. Mais il faut regarder les impacts de ces 20 000 puits parmi le million(+ ou -) de puits en Amérique du Nord. Après tout , c'est un contexte mondiale qu'il faut examiner . Penser globalement, mais agir localement, c'est à dire au niveau du Québec!

La sécurité

Nous n'avons pas beaucoup parlé de la sécurité des citoyens en cas d'explosion (wellblow-out)

Du gaz dans ton sirop?

Le mois de mars est arrivé; les journées s'allongent. Le soleil fait fondre la neige. Au Québec, depuis quatre cents ans, c'est à ce moment de l'année que de gais lurons se dirigent vers la forêt pour entailler les érables. Ce geste séculaire est au coeur de notre identité québécoise, car les produits de l'érable font partie intégrale de notre culture.

Pourtant, une menace plane sous les racines de nos érables à La Présentation. Notre puits du rang Salvail continue de laisser du méthane s'échapper des profondeurs de la terre. Bien sûr la compagnie et le Ministère ont tenté de colmater les fuites au cours de l'été 2011. S'ils avaient réussi, ils l'auraient crié sur tous les toits lors d'une conférence de presse. Mais devant ce silence et l'absence d'information, nous pouvons aisément conclure «pas de nouvelle, mauvaises nouvelles».

Comme le méthane et les autres produits chimiques sortent du sol dans un rayon de plus de 20 mètres (donc 125 pieds de diamètre) autour de la tête de puits du rang Salvail, ça veut dire que toutes ces «cochonneries» se promènent dans le sol et fort probablement dans l'eau de la nappe phréatique. Les racines de nos érables s'abreuvent dans l'eau du sol et du sous-sol.

Si cette eau contient toutes sortes de produits chimiques, gracieuseté des compagnies gazières, quelles en sont les conséquences ? Dans un récent article de La Presse (1), Mme Sioui nous dit qu'après plus de deux ans de tergiversations pour empêcher les citoyens de savoir ce qui a été injecté sous nos pieds, les gazières ont finalement remis la liste des produits utilisés. «...arsenic, mercure, plomb, uranium et nitrites font partie de ces produits, à l'instar des 64 000 litres d'acide chlorhydrique...» Avec des produits aussi nocifs, on comprend pourquoi les compagnies sont si récalcitrantes à nous informer!

Cependant cette liste ne nous informe pas au sujet des possibles réactions entre ces produits chimiques et ceux qui se trouvent déjà dans le sol. Tout étudiant en chimie vous dira que des produits chimiques font des réactions entre eux pour en produire de nouveaux avec des propriétés très différentes par rapport aux produits originaux. Par exemple, un gaz comme l'oxygène (O_2) combiné avec un autre gaz comme l'hydrogène (H_2) donne un liquide qui s'appelle de l'eau (H_2O).

On serait en droit de demander à Gastem et Canbriam Energy si les racines des érables peuvent absorber certains contaminants chimiques qui seraient présents dans la nappe phréatique? On a ici un premier indice... Michel Labrecque, de l'Institut de recherche en biologie végétale au Jardin Botanique utilise des saules pour décontaminer les sols des usines désaffectées de leurs métaux lourds et autres produits chimiques. On pourrait sans doute conclure qu'il est possible que certains produits chimiques entrent dans les racines et montent dans la sève des érables.

On pourrait aussi leur demander si la sève contaminée peut agir sur le métabolisme des érables ? Est-ce que la sève peut modifier les réactions chimiques lors de la photosynthèse des feuilles?

C'est inquiétant d'imaginer que ces produits chimiques peuvent se retrouver dans la «panne à bouillir» avec l'eau d'érable? Et là, ça se complique. Le processus d'ébullition concentre les sucres présents dans la sève; il faut entre 35 et 40 litres d'eau d'érable pour faire un litre de sirop. De plus, la chaleur accélère la plupart des réactions chimiques. Le sirop est cuit lorsqu'il atteint une température supérieure au point d'ébullition de l'eau. On retire le sirop du feu à environ 104°C, la tire d'érable à 113,8°C et le sucre dur à 117,7°C.

Est-ce que les produits chimiques présents dans la sève seraient 35 fois plus concentrés comme les sucres dans le sirop? La question se pose. Bien que l'idée ne soit pas très réconfortante, un fait scientifique est indéniable; chacun des quelque 650 produits chimiques qui pourraient potentiellement être présents dans la sève ont un point d'ébullition ou de réaction différent. Qui pourra répondre à toutes ces questions légitimes? En absence de réponse il existe un sage principe, c'est le principe de précaution!

On mentionne dans la brochure «De la palette à la fourchette» de l'an dernier que 17 % de la production mondiale des produits de l'érable provient du Vermont et des États Américains limitrophes ; environ 7% de la production mondiale des produits de l'érable provient de l'Ontario et des provinces maritimes; **et 76% provient du Québec**. Il y a là un patrimoine unique à protéger ! Pourtant, la majorité des régions productrices de sirop sont au-dessus des schistes d'Utica; c'est à dire des régions où les gazières se proposent d'aller chercher du gaz.

Pour le moment, il n'y a qu'un puits à La Présentation; il fuit, mais il n'est pas encore en production. Nous savons qu'au moins 2% des puits ont des problèmes. Et dire que l'Industrie du gaz projette de forer 20 000 puits dans la vallée du Saint-Laurent !

Gérard Montpetit
Membre du comité Nonschiste La Présentation

1) La Presse, Un cocktail chimique est utilisé pour les forages, Marie-Michèle Sioui,
9/03/13

La Présentation, 24 septembre 2011

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Monsieur Clément Gignac,
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

Messieurs les ministres,

Comme vous le savez déjà, la compagnie Canbriam a foré deux puits de gaz de schiste sur le rang Salvail sud de notre municipalité. Sur une trentaine de sites de forage existants en ce moment au Québec, 19 puits fuient de manière significative, selon les inspecteurs du ministère de l'environnement. L'un des puits sur le site du rang Salvail sud compte parmi les plus problématiques au Québec.

Cet été, au courant du mois de juillet, les activités ont repris sur ce site. Des employés de la compagnie albertaine étaient à l'œuvre. Nous avons cherché à connaître la nature des travaux qu'ils effectuaient. Nous avons eu à faire face au mutisme le plus complet de la part de Gastem et de Canbriam ainsi que des représentants de vos ministères respectifs. Nous avons alors communiqué avec certains citoyens voisins du site et nous avons contacté notre municipalité. Les quelques informations obtenues se résument à ceci: deux puits auraient été forés sur ce site. La compagnie aurait reçu des permis du MRNF et du MDDEP pour effectuer des modifications et non pas pour procéder à une fermeture sur le puits d'exploration, qui serait uniquement verticale, alors que l'autre puits serait vertical et horizontal.

Étant donné que plusieurs de nos questions sont demeurées sans réponse, nous vous les adressons aujourd'hui:

- Pourquoi avons nous vu du feu sortir de la tour de forage?
- Quelle est la méthode utilisée pour colmater ces fuites?
- Une rumeur veut que le puits ait été chauffé. Est-ce exact? Si oui, quels sont les avantages de ce procédé? Quelles sont les contre-indications de ce procédé?
- Où en est la contamination de notre nappe phréatique?
- Est-ce que le gaz continue de s'échapper du puits ou des environs du puits?
- Ces travaux empêcheront-ils les gaz libérés par la fracturation hydraulique de continuer à migrer vers la nappe phréatique? Si oui, pendant combien d'années?
- Est-ce que les inspecteurs des ministères MRNF et MDDEP ont approuvé les réparations après la fin des travaux? Si oui, quelles sont leurs conclusions?
- Pourquoi est-ce que les autorités municipales et les citoyens n'ont pas été informés des résultats des travaux?
- La compagnie a-t-elle l'intention de continuer à exploiter ces puits à l'avenir?

Vous comprendrez qu'à La Présentation les citoyens ont plusieurs raisons de s'inquiéter :

- a) Ici, la principale activité économique est l'agriculture. Nous savons que des fuites comme celles du puits du rang Salvail sud ne sont pas exceptionnelles. Elles sont nombreuses en Pennsylvanie où des familles sont maintenant privées d'eau potable. Comment cultiver nos terres avec une nappe phréatique contaminée?
- b) Pour régler le problème des fuites du puits dans notre municipalité, la ministre Normandeau avait d'abord annoncé la fermeture du puits. Selon l'actuelle loi sur les mines, ceci aurait permis à la compagnie Canbriam d'être dégagée de toute responsabilité. Or, notre municipalité a adopté une résolution (#11-106) qui demande à vos ministères "...de ne pas libérer Gastem et / ou Canbriam Energy de leurs responsabilités financières et techniques. Par la présente résolution, nous exigeons que ces compagnies soient responsables du suivi à long terme de ces puits..." Si nos informations sont exactes, nous saluons le fait que ce puits n'ait pas été fermé. Par ailleurs, nous ignorons la nature des travaux de "modifications" qui auraient été autorisés.

Durant les audiences du BAPE nous pouvions lire des centaines de pages affirmant que l'industrie gazière voulait des relations exemplaires avec les citoyens. Nous demeurons perplexes quant au manque d'information sur la nature des travaux qui ont été effectués, sur l'état actuel des puits, de l'étendu des dommages et des implications réelles sur notre environnement.

Nous sommes en droit d'exiger d'être tenus informés par Canbriam Energy mais d'abord et avant tout, par les représentants de notre gouvernement mandatés pour veiller à nos intérêts environnementaux et économiques.

Merci de l'attention que vous porterez à notre demande, et recevez, messieurs les ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par :

Les membres du Comité Non-Schiste La Présentation

(Réjean Chagnon, Line Fredette, Denise Lamontagne, Gérard Montpetit, Marie-Soleil F. Turcotte)